

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 343-2007, 16 mai 2007

CONCERNANT la nomination de membres de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. O-7.01);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, sur la recommandation du premier ministre, nommer toute personne qui est née au Québec ou qui y réside, grand officier, officier ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de membres de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'avant de recommander au gouvernement ces nominations, le premier ministre a demandé et obtenu l'avis du Conseil de l'Ordre, conformément à l'article 5 de la loi et que cet avis est annexé;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

- M. Gilles Carle
- M. Guy Coulombe
- M. Stephen A. Jarislowsky

sont nommés grands officiers de l'Ordre national du Québec;

- M. Louis Balthazar
- M. Robert E. Brown
- M. Michel Dallaire
- M. Serge Godin
- M. Jacques Héту
- Mme Edith Jacobson Low-Beer
- M. Pierre Legendre
- Mme Claire Martin
- M. Jean Paré
- M. Gérard Poirier
- M. Guy A. Rouleau
- Mme Monique Vézina

sont nommés officiers de l'Ordre national du Québec;

- Mme Yvette Bonny
- M. Jean-Marc Boulé
- Mme Hélène Dorion
- M. Jules Dufour
- M. Daniel Germain
- M. Joseph Guanish
- M. Marcel Junius
- M. Réal Lacombe
- M. Normand Latourelle
- M. Denis Lazure
- M. Jack Wing Lee
- M. Michel Lemire
- M. Michael Meaney
- M. Jacques Michel
- Mme Lorraine B. Palardy
- Mme Marie Saint Pierre
- M. Philippe Sauvageau
- M. Gilles G. Sauvé

sont nommés chevaliers de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

Québec, le 10 mai 2007

Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Le président du Conseil de l'Ordre national du Québec, M. Bernard Voyer, me prie de vous transmettre l'avis favorable du Conseil de l'Ordre à la nomination de 33 personnalités à l'Ordre national du Québec.

Conformément à l'article 5 de la Loi sur l'Ordre national du Québec, le Conseil de l'Ordre recommande les personnalités suivantes:

M. Gilles Carle, M. Guy Coulombe et M. Stephen A. Jarislowsky à titre de grand officier;

M. Louis Balthazar, M. Robert E. Brown, M. Michel Dallaire, M. Serge Godin, M. Jacques Hétu, Mme Edith Jacobson Low-Beer, M. Pierre Legendre, Mme Claire Martin, M. Jean Paré, M. Gérard Poirier, M. Guy A. Rouleau et Mme Monique Vézina à titre d'officier;

Mme Yvette Bonny, M. Jean-Marc Boulé, Mme Hélène Dorion, M. Jules Dufour, M. Daniel Germain, M. Joseph Guanish, M. Marcel Junius, M. Réal Lacombe, M. Normand Latourelle, M. Denis Lazure, M. Jack Wing Lee, M. Michel Lemire, M. Michael Meaney, M. Jacques Michel, Mme Lorraine B. Palardy, Mme Marie Saint Pierre, M. Philippe Sauvageau et M. Gilles G. Sauvé à titre de chevalier.

Veillez accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice,
SUZANNE MOFFET

48011

Gouvernement du Québec

Décret 344-2007, 16 mai 2007

CONCERNANT la nomination de deux personnalités étrangères à titre de membres de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. O-7.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi édicte qu'une personne éminente qui n'est pas visée par l'article 3, mais à qui le gouvernement du Québec désire accorder une distinction honorifique, peut être nommée, de la manière prévue à l'article 3, grand officier ou officier de l'Ordre national du Québec ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

— Monsieur Abdou Diouf

est nommé officier de l'Ordre national du Québec;

— Monsieur El Habib Benessahraoui

est nommé chevalier de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48012

Gouvernement du Québec

Décret 357-2007, 23 mai 2007

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Paul Girard comme sous-ministre du ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Paul Girard, sous-ministre associé engagé à contrat au ministère de la Sécurité publique, soit engagé à contrat pour agir comme sous-ministre de ce ministère pour un mandat de deux ans à compter du 24 mai 2007, aux conditions annexées;

QUE l'article 3.1 des conditions d'emploi annexées au décret numéro 165-2005 du 2 mars 2005 concernant l'engagement à contrat de monsieur Paul Girard comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique, soit modifié par le remplacement du troisième alinéa par le suivant:

«Le salaire de monsieur Girard sera révisé selon la politique applicable aux sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat du niveau 2 et arrêtée par le gouvernement.»;

QUE le deuxième alinéa du dispositif du présent décret ait effet depuis le 1^{er} avril 2006.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Contrat d'engagement de monsieur Paul Girard comme sous-ministre du ministère de la Sécurité publique

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Paul Girard, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre du ministère de la Sécurité publique, ci-après appelé le ministère.

À titre de sous-ministre, monsieur Girard est chargé de l'administration des affaires du ministère dans le cadre des lois, des règlements et des politiques.